



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 SEPTEMBRE 2011

SUEZ ENVIRONNEMENT LANCE SHARING, SA PREMIERE OFFRE MONDIALE D'ACTIONNARIAT RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE

SUEZ ENVIRONNEMENT lance SHARING, sa première offre d'actionnariat réservée aux salariés en France et à l'international.

SHARING 2011 s'adresse à près de 76 000 salariés dans 19 pays : Allemagne, Belgique, Chili, Chine, Emirats Arabes Unis, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, République Tchèque, Hong-Kong, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Cette première offre de souscription d'actions s'inscrit dans une politique de développement de l'actionnariat salarié du Groupe. Elle permet de renforcer le lien existant entre SUEZ ENVIRONNEMENT et les salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances du Groupe.

Pour Jean Louis CHAUSSADE, Directeur Général de SUEZ ENVIRONNEMENT « *Trois ans après l'entrée en Bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT, c'est une nouvelle étape symbolique et ambitieuse pour notre Groupe. Nous avons souhaité que cette offre soit la plus large possible et accessible au plus grand nombre. Cette opération témoigne de la confiance que nous plaçons dans le modèle économique de SUEZ ENVIRONNEMENT et dans les perspectives des marchés de l'eau et des déchets, et de notre volonté d'associer les salariés à la réussite de SUEZ ENVIRONNEMENT* »

Les modalités de cette opération sont disponibles sur le site Internet :
www.suez-environnement.com

SUEZ ENVIRONNEMENT

Les ressources naturelles ne sont pas infinies. SUEZ ENVIRONNEMENT (Paris : SEV, Bruxelles : SEVB), et ses filiales s'engagent au quotidien à relever le défi de la protection des ressources en apportant des solutions innovantes à des millions de personnes et aux industries. SUEZ ENVIRONNEMENT alimente 91 millions de personnes en eau potable, 61 millions en services d'assainissement et assure la collecte des déchets de plus de 50 millions de personnes. Avec 79 554 collaborateurs, SUEZ ENVIRONNEMENT est un leader mondial exclusivement dédié aux métiers de l'eau et des déchets et présent sur les cinq continents. En 2010, SUEZ ENVIRONNEMENT, filiale détenue à 35,4 % par GDF SUEZ, a réalisé un chiffre d'affaires de 13,9 milliards d'euros.

Contact Presse :

Tel : +33 1 58 81 23 23

Contact Analystes / Investisseurs :

Tel : +33 1 58 81 24 95

Ce communiqué est également disponible sur www.suez-environnement.com



Les modalités de cette opération sont décrites ci-après :

Emetteur

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
Euronext Paris – Eurolist Compartiment A
Action ordinaire code ISIN : FRO010613471
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Formules proposées dans le cadre de l'offre SHARING 2011

Dans le cadre de l'offre SHARING 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT propose à ses collaborateurs deux formules :

- une formule dite « classique » avec décote et abondement, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action. En France, les salariés bénéficieront d'un abondement dans le cadre du plan d'épargne. A l'international, l'abondement prend la forme d'une attribution gratuite d'actions. Au Royaume-Uni, à titre alternatif, un *Share Incentive Plan* (SIP) est mis en œuvre ;
- une formule « multiple » (par l'intermédiaire d'un contrat d'échange avec une banque structurante) dans laquelle le souscripteur reçoit à l'échéance au minimum le montant de son apport personnel auquel s'ajoute soit un rendement garanti soit, s'il est plus élevé, un multiple de la performance des actions SUEZ ENVIRONNEMENT. Aux Etats-Unis et en Suède, la formule multiple est adaptée en fonction de la législation locale et est réalisée par un mécanisme alternatif de « *stock appreciation rights* ».

Les actions seront souscrites par les bénéficiaires soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), selon le pays de résidence.

Dans l'ensemble des ces formules (hors SIP), le prix de souscription sera égal à 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT sur le marché NYSE Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription.

Titres offerts

L'enveloppe maximum de titres souscrits ou attribués dans la cadre de cette offre est de 10 millions de titres dans le cadre des résolutions votées en Assemblée Générale (24^{ème} et 26^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 et 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011). Les actions créées porteront jouissance le 1^{er} janvier 2011 (ou, concernant les actions attribuées au titre de l'abondement à l'international, le 1^{er} janvier de l'année précédent l'année de leur livraison).

Si les demandes totales d'actions excèdent le plafond de 10 millions d'actions, toutes les souscriptions d'un montant égal ou inférieur à la demande moyenne seront intégralement honorées tandis que les demandes supérieures à cette moyenne seront réduites de manière à ne pas dépasser l'enveloppe affectée à l'opération. Les demandes d'actions dans le cadre du SIP pourront être réduites en parallèle.

En outre, les souscriptions des bénéficiaires en France seront limitées à 7 millions d'actions. Au delà de ce plafond, la même formule de réduction sera appliquée pour ces bénéficiaires.

Par ailleurs, afin de limiter l'impact dilutif de cette opération sur les actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT, il est précisé que la Société a l'intention d'annuler, préalablement à la réalisation de l'offre, des actions détenues en autocontrôle. Si l'offre était souscrite à hauteur de 10 millions d'actions, la Société entend annuler 8,4 millions de titres.

Conditions de souscription

Les bénéficiaires de cette offre d'actionariat sont les salariés de la Société et des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT ou au Plan d'Epargne Groupe International SUEZ ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé dans l'un des dix neuf pays listés ci-dessus.

Sont concernés les salariés, mandataires sociaux répondant aux conditions de l'article L. 3332-2 du Code du travail et retraités ayant conservé des avoirs dans le Plan d'Epargne Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT, sous réserve qu'ils aient une ancienneté d'au moins trois mois au dernier jour de la période de souscription, soit le 11 novembre 2011 (hors SIP).



La limite individuelle d'investissement s'élève à 25 % de la rémunération annuelle brute. En outre, un plafond d'investissement de 2 500 euros sera appliqué sur la formule multiple. Les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions souscrites en direct ou les parts de FCPE jusqu'au 8 décembre 2016 (inclus), sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé. Les porteurs de parts des FCPE exerceront leurs droits de vote aux assemblées générales de SUEZ ENVIRONNEMENT par le biais des Conseils de surveillance des FCPE.

Calendrier indicatif de l'offre SHARING 2011

Période de réservation : du 12 septembre au 2 octobre 2011

Fixation du prix de souscription : 7 novembre 2011

Période de souscription/rétractation : du 8 au 11 novembre 2011

Règlement/livraison des actions : 8 décembre 2011

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Cotation

L'admission des actions nouvelles SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Code ISIN : FRO010613471 - SEV) devrait être réalisée le 8 décembre 2011. Ces nouvelles actions seront assimilées aux actions existantes.

Opérations de couverture

La mise en place de l'offre à effet de levier est susceptible de générer de la part de la banque structurante contrepartie de l'opération d'échange, des opérations de couverture, préalablement à la mise en place de l'offre SHARING 2011, à compter de la date de publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'opération.

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions SUEZ ENVIRONNEMENT. L'offre SHARING 2011 réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

Les titres décrits dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission et ne peuvent être offertes ou cédées aux Etats-Unis que dans le cadre d'opérations qui ne requièrent pas d'enregistrement au titre du Securities Act des Etats-Unis de 1933.

Information complémentaire

Toutes les informations nécessaires sur SUEZ ENVIRONNEMENT sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.suez-environnement.com)

Toutes les informations nécessaires sur SHARING 2011, pour les bénéficiaires, sont disponibles dans le dossier de souscription remis aux salariés et sur le site Intranet de la Société. Ils pourront également s'adresser à leur contact indiqué dans le dépliant figurant dans le dossier de souscription qui leur a été remis.

Les bénéficiaires souscrivant des actions par le biais d'un FCPE sont invités à prendre connaissance des notices d'information et règlements de chacun des FCPE pour de plus amples informations.

Ce communiqué constitue le communiqué exigé par l'AMF conformément à l'article 14 de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005.